

Formation Autorisation d'intervention à proximité de réseaux (Opérateur)

AIPRO

Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux niveau "Opérateur".

Présentiel - Synchrone

Formation pour les salariés intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Les + métier

Formation SECURIT'UP AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux niveau "Opérateur".

Public Visé

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, de nacelles, de grue et de l'ensemble des ouvriers des travaux publics. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaire de l'AIPR.

Pré Requis

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Citer la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux,
Identifier les risques métier

Parcours pédagogique

Enseignement théorique :

- Disposition réglementaires
- Les intervenants des réseaux
- Les classes de réseaux
- Identifications des réseaux
- Les risques liés aux réseaux
- Travaux à proximité des réseaux
- Travaux sans tranchées
- Approfondir ses connaissances du Guide Technique

Méthodes pédagogiques

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues.

Qualification Intervenant-e-s

Chaque intervenant a suivi une formation adaptée et a une expérience professionnelle appropriée.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les questions QCM susceptibles d'être posées à l'examen font partie d'un ensemble de 255 questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes. L'examen pour le profil "opérateur" comprend 30 questions. La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants : - réponse bonne : + 2 points - réponse "je ne sais pas" : 0 point - réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point - réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points (nota : les questions prioritaires sont signalées dans la liste complète téléchargeable mais elles ne le sont cependant pas le jour de l'examen) Score minimal pour réussir à l'examen

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur contact@securitup.fr ou au 04.78.90.10.71

Durée

7.00 Heures **1** Jour



Contactez-nous !

Bastien ROGER
Directeur de la formation

Tél. : 0478901071
Mail : contact@securitup.fr